

# PROGRAMME DE FORMATION Formation en Règlementation Incendie (FRI14)

Lieu	Sur votre site	Type de formation	Présentiel
Public	<ul><li> 2 personnes minimum</li><li> 12 personnes maximum</li></ul>	Durée totale indicative	14 heures
Délai d'accès et modalités	1 jour sous réserve de fournir le pré requis ci- dessous et les documents administratifs nécessaires à l'inscription		Pour tout aménagement, contacter Stéphanie HUET au 0681614773 ou stephanie.huet@sed-formation.fr

Pré requis Néant

Objectif

Connaître la réglementation incendie applicable à son établissement, être capable d'analyser un projet et procéder au suivi administratif

### **MOYENS TECHNIQUES**

- Salle de formation
- Ordinateur / Vidéoprojecteur (fourni par nos soins)
- · Documentations réglementaires

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	CONTENU	DUREE
1 <sup>ère</sup> partie : La réglementation incendie	<ul> <li>Organisation générale de la réglementation incendie en ERP</li> <li>Classement des bâtiments</li> <li>Dispositions constructives et techniques</li> <li>Moyens de secours (SSI, Extinction auto,)</li> <li>Nouvel arrêté du type « M » et sa mise en œuvre dans les SDIS</li> </ul>	07h00
2 <sup>ème</sup> partie : Outils d'analyse	<ul> <li>Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.</li> <li>Etudes de plans</li> <li>Constitution d'un dossier d'Autorisation de Travaux (AT)</li> </ul>	02h30
3 <sup>ème</sup> partie : Documents administratifs	• Contrôles techniques obligatoires et suivi des observations	02h30

## **METHODE PEDAGOGIQUE**

- Cours théoriques avec support audiovisuel
- Exercices pratiques (études de plans, visite applicative, exercices,...)

## SUIVI ADMINISTRATIF

Le suivi de l'exécution de l'action est réalisée par :

- une feuille d'émargement (dont une copie est envoyée au client à la facturation)
- une attestation de présence (envoyée au client à la facturation)



# PROGRAMME DE FORMATION Formation en Règlementation Incendie (FRI14)

EVALUATION				
Epreuve pratique	<ul> <li>Classement d'établissements (Nouvelle réglementation)</li> <li>Etude de dossiers de construction et de réaménagement dans l'existant</li> </ul>	02h00		

### **SANCTION DE LA FORMATION**

La sanction de l'action est réalisée par :

• une attestation de fin de formation (remise aux stagiaires contre signature)

### **ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pour tout aménagement, contacter Stéphanie HUET au 0681614773 ou stephanie.huet@sed-formation.fr

Intra entreprises : à partir de 790 € HT / jour
 Pour une demande de devis nous contacter sur accueil@sed-formation.fr